



Joyeuses fêtes !

Meilleurs voeux !

Argancy 2013

Janvier

N°70

Sommaire

Edito	3	Groupe Scolaire	
Conseil municipal du 5 octobre 2012	4	Galou le berger	24
Conseil municipal du 16 novembre 2012	10	Ski à l'école	24
Travaux		Semaine du goût	25
Rénovation de l'éclairage public	14	St Nicolas en visite à l'école	26
Boulodrome couvert	14	Bibliothèque	
Construction des logements seniors et d'une bibliothèque	14	L'heure du conte	28
Services communaux		Sécurité	
Accueil périscolaire	15	Déneigement des trottoirs	29
Vivre à Argancy		Alcotest et disque de stationnement	29
Journées du patrimoine	16	A savoir	
Les bénévoles remerciés	18	Collecte de sang et de plasma	30
Troc aux plantes d'automne	18	Argancy terre des abeilles	30
Commémoration du 11 novembre	19	Etat-civil	31
Brioche de l'amitié	19	Expression libre	31
Préparation de la salle des fêtes	19		
Repas des anciens	20		
Des talents récompensés	22		
90 ans de M. HAUT	23		
Départ en retraite	23		
Pot de fin d'année du personnel communal	23		



Edito



Vous présenter les vœux cette année, au moment où notre commune voit son avenir directement engagé, m'oblige à être quelque peu solennel.

L'année dernière, ce sujet me préoccupait déjà, mais les appétits politiques des grandes communes qui nous entourent, les rêves d'extension de certaines villes avec le financement de la « cagnotte » de la Communauté de Communes de MAIZIÈRES-LES-METZ et les ambitions de certains, passés maître dans la dépense surtout de l'argent des autres, n'étaient pas encore aussi exacerbés.

Malheureusement, sur ce sujet, 2012 s'est avéré bien pire que 2011 et 2013 ne se prête guère à l'optimisme.

La réforme des collectivités locales et les discussions-tractations en cours sur l'intercommunalité, sa fusion avec la Communauté du Sillon Mosellan (HAGONDANGE, TALANGE, RICHEMONT, GANDRANGE, MONDELANGE...) validée par le Préfet, arrivé à point nommé quelques jours après les Présidentielles, est toujours refusé par la très grande majorité de notre Conseil Municipal.

Trop d'incertitudes notamment sur la maîtrise de la pression fiscale des habitants de la commune, trop de risques de voir augmenter nos contributions fiscales pour toujours moins de services, trop d'ambitions d'hommes politiques sur les futurs arrangements avec METZ Métropole ou le « grand METZ » de METZ à THIONVILLE, trop de combines, de calculs politiques et de petits arrangements sur le dos des petites communes, qui disposent encore d'un cadre de vie rural, d'espaces préservés et d'une gestion saine de leurs comptes municipaux.

Notre cadre de vie que nous préservons depuis tant d'année, que nous améliorons par des investissements importants, que nous valorisons par une politique volontariste comme en témoigne l'aménagement de la zone des étangs, ne doit pas devenir la réserve foncière des autres villes de la « grande Communautés de Communes » qui rêveraient d'y implanter leurs zones industrielles, logistiques, d'urbanisme débridé ou encore d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Municipal a, depuis février 2011, refusé toute fusion que nous considérons comme contraire aux intérêts de notre commune et je continuerai à porter cette opposition, y compris s'il faut en passer par la voie judiciaire.

Nous devons rester fidèles à notre engagement initial.

Au quotidien, avec mon 1^{er} adjoint, Jean-Paul VETZEL et l'ensemble de l'équipe, nous continuons à gérer la commune, pour finaliser les réalisations sur lesquelles nous nous sommes engagés.

2012 a donc vu les investissements se poursuivre, sans augmentation des taux d'imposition communale, toujours dans le respect d'une gestion rigoureuse : réalisation d'un boulodrome couvert et d'une salle multi-activités selon les dernières normes environnementales, poursuite des travaux d'aménagement de la zone des étangs, début de la construction des logements seniors et de la bibliothèque place Anne de Méjanès.

2013 nous verra toujours aux services des habitants.

En mon nom, au nom du 1^{er} Adjoint, des Adjointes et de l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite une excellente année 2013, une excellente santé pour vous et tous vos proches.

Patrick ROZAIRE
Maire d'ARGANCY

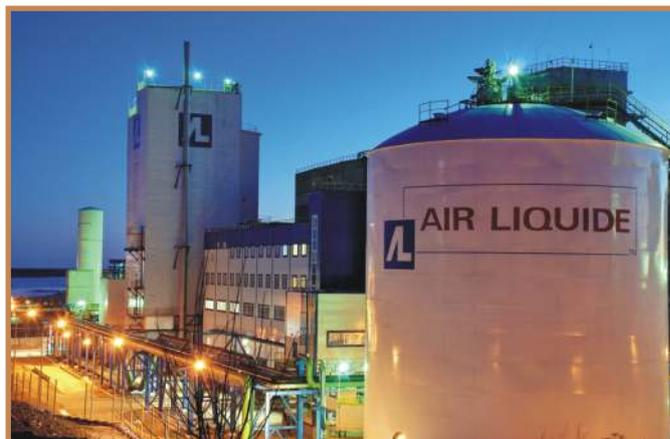




Convention avec Air Liquide

Monsieur le Maire fait lecture du courrier que nous a adressé la Société AIR LIQUIDE. Elle constate que la convention autorisant l'installation et le maintien des canalisations de transport d'oxygène et d'azote sur le territoire d'ARGANCY arrive à échéance le 31 décembre 2012 et sollicite son renouvellement.

Le conseil municipal, par 2 voix pour 9 ans, 10 voix pour 3 ans et 2 abstentions, décide la prolongation de cette convention pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 et autorise Monsieur le Maire à signer cette prolongation de convention.



Indemnité de conseil

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le paiement d'une indemnité de conseil et de confection de budget à Madame le Percepteur du Trésor Public de VIGY pour l'année 2012.

Le taux de l'indemnité 100 %	565,42 €
Indemnité de confection budget	30,49 €
Total	595,91 €
Charges sociales déductibles	52,77 €
Indemnité nette au taux 100 %	543,14 €

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 contre, décide de verser une indemnité nette au taux de 100 % soit 543,14 € à Madame Léone PRIGENT, percepteur de la Trésorerie de VIGY. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de cette décision.

Taxe d'aménagement 2013

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la délibération fiscale à prendre avant le 30 novembre 2012 pour la taxe d'aménagement par les collectivités territoriales pour une application en 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la taxe à 5 %.



Travaux complémentaires au boulodrome couvert

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux complémentaires correspondant au lot n° 2 « terrassement », du marché construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités

Titulaire du marché : Entreprise COLAS

• Montant du marché initial	123 096,51 € HT
• Montant des travaux complémentaires	+13 010,80 € HT
• Nouveau montant du marché	136 107,31 € HT

Le conseil municipal accepte, par 13 voix pour et 1 abstention, les travaux complémentaires du marché « construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités ». Monsieur le Maire est chargé de son application.





Prime de fin d'année

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;

Vu l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88;

Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997, portant création d'une indemnité d'exercice de missions des Préfectures aux agents susceptibles d'y ouvrir droit;

Le conseil municipal fixe le montant de l'indemnité à 1 mois de salaire selon les critères d'attribution suivants :

- modulation éventuelle en fonction de la responsabilité assurée,
- manière à servir
- absentéisme
- au prorata du temps de travail
- décide que cette indemnité sera versée en une seule fois avec le salaire de novembre,
- décide que cette indemnité sera versée aux contractuels, stagiaires, titulaires, apprentis, temps complet et temps non complet.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire, de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des critères d'attribution ci-dessus. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le paiement de cette prime au personnel inscrit aux effectifs de la commune le 1^{er} novembre de l'année.

Création d'un poste de technicien

L'employé communal, Monsieur Cédric FONCIN, ayant passé et réussi le concours de technicien, il convient au conseil municipal de créer ce poste de technicien catégorie B, 35 heures par semaine.

Cette création entraîne la fermeture du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe tenu par l'agent concerné par la promotion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et la fermeture du poste actuellement tenu. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de ces décisions.

Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

En prévision du départ en retraite de Monsieur Christian DELESSE, agent des services techniques, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.



Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

Suite à l'arrêté municipal n°53/2012, portant acceptation de mutation et radiation des effectifs en date du 1^{er} septembre 2012, de Monsieur Tayeb REGAZ adjoint d'animation, il convient de fermer le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, 35 h/semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture du poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe.



Régime indemnitaire

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,
- VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire propose d'instituer un régime indemnitaire au profit des agents de catégorie B dans les conditions suivantes :

Indemnité spécifique de service (ISS) (Décret 2003-799 du 25/08/2003)

- DECIDE l'attribution de l'indemnité spécifique de service aux agents relevant des cadres d'emplois des techniciens,
- FIXE le montant de l'indemnité spécifique de service comme suit : application d'un coefficient multiplicateur de 8 au montant du taux moyen annuel auquel s'applique un taux de modulation individuelle de 1,10%.

Prime de service et de rendement PSR (Décret 72-18 du 05/01/1972 – Arrêté du 05/01/1972)

- DECIDE l'attribution de la prime de service et de rendement aux agents relevant des cadres d'emplois des techniciens. La prime de service et de rendement est attribuée en fonction de l'importance du poste et de la qualité des services rendus. Elle est calculée sur la base d'un taux annuel de référence fixé par arrêté.
- Le conseil municipal, à l'unanimité,
- DECIDE d'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ci-dessus,
- FIXE les critères d'attribution ainsi qu'il suit : modulations éventuelles en fonction de la responsabilité assurée, manière de servir, absentéisme,
- DECIDE que cette indemnité sera versée mensuellement,
- DECIDE d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de ces indemnités au budget de la collectivité ou de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération,
- DECIDE que les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat,

Monsieur le Maire est chargé de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et éventuellement des critères d'attribution retenus.

Demande de subvention à la CAF pour l'aménagement du périscolaire

Le conseil municipal décide de solliciter la CAF de la Moselle pour qu'elle lui attribue une subvention concernant l'aménagement du périscolaire, à savoir :

- tables, chaises, (équipement obligatoire au fonctionnement du périscolaire pour les petits pour le restaurant scolaire)
- imprimante, cartouches (fonctionnement administratif)
- aménagement de la structure,
- appareil photo pour les articles de presse.

Les dépenses s'élèvent à : 6 375,92 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de subvention pour cet aménagement.





Décision modificative de crédit

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la décision modificative de crédit suivante :

INVESTISSEMENT - dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
020	Dépenses imprévues	31 289,00 €	- 10 000,00 €	21 289,00 €
21578	Autre matériel et outillage voirie	5 000,00 €	10 000,00 €	15 000,00 €
2184	Mobilier	10 000,00 €	15 000,00 €	25 000,00 €
2312	Immos en cours- terrain	30 000,00 €	- 14 000,00 €	16 000,00 €
2315	Installation matériel et outillage techniques	70 000,00 €	70 000,00 €	140 000,00 €
2312/240	Aménagement des étangs	80 000,00 €	- 78 000,00 €	2 000,00 €
2313/264	Construction du boulodrome	1 100 000,00 €	125 000,00 €	1 225 000 €
2313/265	Tennis couvert	78 000,00 €	- 42 000,00 €	36 000,00 €
2315/268	Réfection voirie lot. Chapelle	34 000,00 €	- 8 000,00	26 000,00 €
2313/270	Bibliothèque et logement locatif	700 000,00 €	- 120 000,00 €	580 000,00 €
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	220 000,00 €	- 200 000,00 €	20 000,00 €
2315/275	Eclairage public et économie d'énergie		102 000,00 €	102 000,00 €
2315/276	Voirie route de Chailly		150 000,00 €	150 000,00 €
		Totaux	0,00 €	

FONCTIONNEMENT - dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
022	Dépenses imprévues	17 727,79 €	- 13 000,00 €	4 727,79 €
60612	Energie - électricité	70 000,00 €	5 000,00 €	75 000,00 €
60623	Alimentation	40 000,00 €	- 12 000,00 €	28 000,00 €
60632	Fourniture petit équipement	20 000,00 €	- 5 000,00 €	15 000,00 €
61522	Entretien des bâtiments	80 000,00 €	- 12 000,00 €	68 000,00€
61523	Entretien voies et réseaux	40 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00 €	- 2 000,00 €	3 000,00 €
6228	Divers (gestion immobilière)	11 000,00 €	- 4 000,00€	7 000,00 €
6288	Autres services extérieurs (PEP)	5 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €
6358	Autres droits (Taxe d'aménagement)	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
6411	Personnel titulaire	280 000,00 €	- 8 000,00 €	272 000,00 €
6574	Subv. Fonctionnement (Association)	100 000,00 €	3 000,00 €	103 000,00 €
		Totaux	0,00 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative de crédit et charge Monsieur le Maire de la mise à jour du budget communal 2012.



Révision de loyer des étangs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande verbale faite par les locataires des étangs n°10 et n°11 pour une diminution du prix de location.

En comparant le prix du m² pour ces étangs, s'élevant à 0,31 € et 0,33 €, et le prix du m² des autres étangs s'élevant en moyenne à 0,05€, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de baisser le tarif des étangs n°10 et n°11 ramenant le prix à 650,00 € l'année, après avoir reçu les courriers officiels des locataires.

Création d'une borne de taxi

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de MAURELINE TAXIS sollicitant une autorisation de stationnement de taxis afin d'offrir un nouveau service aux habitants et aux entreprises présentes sur notre commune.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, émet un avis favorable à cette demande.

Subvention pour le conseil de fabrique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de 2 500,00 € faite par le conseil de fabrique afin de faire face au paiement des différentes factures d'EDF-GDF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer cette subvention exceptionnelle.

Demande de subvention de Familles Rurales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de 5 000,00 € faite par l'Association Familles Rurales en compensation d'un déficit de 7 000,00 € cumulé sur ces 3 dernières années.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, décide d'attribuer cette subvention exceptionnelle.





Remise en état de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications à apporter sur une décision de conseil municipal prise le 17 août 2012 concernant la remise en état de l'éclairage public + économie d'énergie dans la commune. Les modifications portent comme suit :

BG LUM à CREHANGE : fourniture du matériel

- Fourniture de 104 lanternes avec systèmes Altron
- Montant : 38 752,00 € HT
- Fourniture de 181 systèmes Altron
- Montant : 25 340,00 € HT
- Fourniture de 3 lanternes avec systèmes Altron
- Montant : 1 110,00 € HT

UEM : main-d'oeuvre pour la pose du matériel

- Pose des 104 lanternes avec systèmes Altron
- Montant : 11 336,84 € HT
- Pose des 181 systèmes Altron
- Montant : 5 911,68 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces rectifications. De plus, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la révision à apporter sur la demande de subvention à l'ADEME pour la remise en état de l'éclairage public. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces modifications.



Remplacement des menuiseries extérieures de la Fermette

Suite au conseil municipal du 17 août 2012 Point 9, il avait été demandé à la commission « logements » de fournir d'autres devis pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Fermette.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la Société FLVR de MONDELANGE, d'un montant de 62 397,00 € HT, entreprise la mieux disante retenue par la commission « logements ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis et charge Monsieur le Maire de le signer et de lancer les travaux.

Protection sociale complémentaire des agents



Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier reçu du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle concernant la nouvelle réglementation relative à la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents.

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précise les nouvelles modalités de mise en œuvre de ce volet de l'action sociale.

A ce jour, la collectivité participe à 25 % de prime payée par l'agent en ce qui concerne les risques « santé » et « prévoyance ».

Après débat, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le maintien de la participation financière de la commune et charge Monsieur Patrick SPIRCKEL, conseiller municipal, de suivre ce dossier et mettre en place la nouvelle réglementation à compter du 1^{er} janvier 2013.



Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant la construction de logements seniors, logements communaux et médiathèque. Cet avenant a pour objet de fixer la répartition des dépenses de cette opération.

La répartition des coûts de l'opération se détermine comme suit :

Communauté de Communes de MAIZIERES-LES-METZ

- Logements seniors : 55 %

Mairie d'ARGANCY

- Logements communaux et bibliothèque/médiathèque : 43 %
- Garage : 2 %

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n°1 et charge Monsieur le Maire de son application.

Vente de parcelles de terres pour le lotissement « Les prairies » à Rugy

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement « LES PRAIRIES » à RUGY commune d'ARGANCY (Moselle), la Société dénommée « LOGANE-IMMO », lotisseur, sollicite l'acquisition des parcelles de terres sises à RUGY commune d'ARGANCY (Moselle) suivantes :

Monsieur le Maire expose ensuite que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession. Cette obligation ne s'applique pas à la commune d'ARGANCY (Moselle), celle-ci comptant moins de 2000 habitants.

Sections	Numéros	Lieu-dit	Surface
4	456/45	Rue des Pensées à Rugy	0a 11 ca
4	457/45	Rue des Pensées à rugy	0a 04 ca
4	458/67	Rugy	0a 10 ca
4	459/67	Rugy	0a 15 ca
4	460	Rue des Pensées	0a 06 ca
9	79/44	Le Moulin	2a 91 ca
9	81/45	Pilotis	3a 33 ca

Soit un total de : 06 a 70 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la cession des parcelles sus-visées à la Société dénommée «LOGANE-IMMO» pour l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte notarié à recevoir par la SCP Denis REINERT et Philippe KRUMMENACKER, Notaires associés à METZ (Moselle), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire propose, également, au conseil municipal de vendre à Monsieur LAVATELLI Gilbert, pour l'euro symbolique, la parcelle de terrain cadastrée, section 3 n°716, d'une superficie de 20 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de procéder à la vente de terrain ainsi présentée et charge Monsieur le Maire d'effectuer cette opération.

Lotissement « Les Prairies »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu le 14 novembre 2012 de la Société dénommée «LOGANE-IMMO », lotisseur, qui nous sollicite afin d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain les lots du lotissement « LES PRAIRIES » à RUGY.

Conformément aux dispositions de l'article L 211-1 alinéa 4 du code de l'urbanisme, lorsqu'un lotissement a été autorisé, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du dit lotissement. La durée de validité de cette décision est de 5 ans à compter du jour où la délibération est exécutoire.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande et charge Monsieur le Maire de le notifier à la Société LOGANE-IMMO.



Rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la transmission du rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes de MAIZIERES-LES-METZ.

Ce rapport répond aux obligations légales prévues par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Il est demandé au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) d'adresser, annuellement au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Décision modificative de crédit N°2

Vu l'article 144 de la loi de finances de l'année 2012, un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place. Un montant de 10 208,00 € étant prélevé sur les ressources fiscales de la commune, Monsieur le Maire présente la décision modificative de crédit suivante :

Avancement de grade

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'avancement de grade de Monsieur David CROQUET suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion.

Monsieur David CROQUET sera nommé dans le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2012.

Le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe sera fermé et le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe sera créé à compter de cette date.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Dépenses		
Article	Intitulé	Montant
73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	+ 10 300 €
61522	Entretien et réparations sur bâtiments	- 10 300 €
	TOTAL	0

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit.

Avenant n°2, construction du boulodrome couvert et d'une salle d'activités

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°2 correspondant au lot n°3 «maçonnerie – gros-œuvre».

Marché « construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités »

- Titulaire du marché : KOPO Construction à FAMECK
 - Montant du marché initial 90 536,56 € HT
 - Montant de l'avenant n° 2 2 960,00 € HT
 - Montant de l'avenant précédent 22 785,10 € HT
-
- Nouveau montant du marché 116 281,66 € HT

Le conseil municipal accepte, par 13 voix pour et 2 abstentions, cet avenant n°2 du marché «construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités » et charge Monsieur le Maire de son application.





Avis sur bien immobilier

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la maison d'habitation attenante à la mairie et appartenant à la famille VECRIN au prix de 85 000,00 €, négocié avec les propriétaires, ce bien étant estimé à 75 000,00 € par le service des Domaines.

Après débat, le conseil municipal décide par 10 voix pour, 4 contre et 1 abstention d'acquérir ce bien immobilier.

Gestion du personnel administratif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le passage d'un poste existant d'adjoint administratif de 24H à 27H à compter du 1^{er} décembre 2012.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 contre, accepte cette modification.

Tarifs municipaux

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2012, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2013.

Salle des fêtes		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		700 €	700 €
24 heures	Petite salle	138 €	69 €
	Grande et petite salle	273 €	137 €
	Cuisine	133 €	117 €
48 heures	Petite salle	251 €	126 €
	Grande et petite salle	511 €	256 €
	Cuisine	133 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Proposition de Monsieur le Maire pour 2013 :

Valeur du chèque loisirs			
Par enfant	Participation Mairie	Participation famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 €	30 €	10 €	40 €

Chèque détente seniors

Proposition de Monsieur le Maire pour 2013.

Personne de 60 ans et plus : chèque détente de 19€ valable du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 € pour 2013.

Tarif columbarium

Nouveau cimetière

- Tarif sépulture évolutive - place individuelle 335 €
- Tarif columbarium (pyramide) : - case 2 urnes 335 €
- Tarif columbarium (linéaire) : - case 4 urnes 400 €

Ancien cimetière

- cellule pouvant contenir 4 urnes 381 €

Tarif concession 30 ans

- Nouvelle sépulture 30 €
- Renouvellement des sépultures 30 €

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 2 contre et 4 abstentions, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2013.



Intercommunalité : Zone d'activités ARGANCY - CHAILLY-LÈS-ENNERY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur MICHEL, Président de la Communauté de Communes de MAIZIERES-LES-METZ, concernant la signature d'un document du SCOTAM pour classer cette zone d'activités en zone prioritaire.

Lors de la réunion préparatoire du mardi 13 novembre 2012, la position majoritaire du conseil municipal de la commune, à l'égard de la fusion des Communautés de Communes, a été à nouveau confirmée dans le sens d'une opposition sans réserve à ladite fusion, conformément aux délibérations précédemment actées.

Le conseil municipal, à la majorité, a demandé aux deux représentants de la commune à la Communauté de Communes, qui agissent sur mandat dudit conseil

municipal, de ne pas donner suite aux invitations du Président de la Communauté de Communes telles qu'annoncées par courrier du 31 octobre 2012.

Monsieur MARTIN Roland, conseiller municipal, sur demande de Monsieur le Maire, confirme sa présence à la réunion du 15 novembre 2012 sur invitation du Président de la Communauté de Communes de MAIZIERES-LES-METZ, arguant de sa seule qualité de Vice-Président.

Après débat, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 3 contre de rester sur la position prise lors du conseil municipal du 17 août 2011 et de ne pas procéder à une révision du Plan d'Occupation des Sols tant que le nouveau schéma départemental n'est pas définitivement arrêté.

Verger pédagogique

Monsieur Edmond SPEYER, Adjoint au Maire, explique que lors du débroussaillage réalisé aux étangs classés E.N.S., un verger a été découvert. Celui-ci a été conservé dans l'optique d'en faire une aire de pâturage dotée d'un verger pédagogique. Face à l'absence de candidat, nous avons réuni des apiculteurs de la commune afin d'étudier la possibilité d'installer des ruches.

L'idée a reçu un avis très favorable de la part des apiculteurs et du personnel communal chargé des espaces verts, présents et invités à une réunion de démarrage. L'association d'un rucher, d'arbres fruitiers et de plantations mellifères peut en faire un site pédagogique dans le respect de l'environnement et de la défense des abeilles. Le Conseil Général, représenté à cette réunion, pourrait subventionner, en partie, cette réalisation.

Estimation du coût de la mise en place de ce rucher :

- besoin en équipements : 3 ou 4 ruches
- coût estimatif d'une ruche 400 € HT en matériel
- 120 à 150 € HT pour un essaim
- coût annuel de fonctionnement d'une ruche estimé à 100 € HT
- l'outillage nécessaire au travail du rucher et à l'extraction du miel sera fourni dans un premier temps par les apiculteurs. Il est estimé à 1 400 € HT.

En ce qui concerne les dépenses du verger, elles sont en cours d'estimation. Le service technique est chargé d'en estimer la quantité ainsi que le coût.



Les conseillers municipaux, à l'unanimité, se sont déclarés favorables à la mise en place de ce verger et du rucher.

Travaux



Eclairage public



Les travaux de remise en état de l'éclairage public ont démarré cet automne.

Boulodrome couvert

La construction du boulodrome couvert arrive à son terme.

Certains d'entre vous ont remarqué que les lattes de bois du parement du bâtiment étaient posées de façon irrégulière. Ce n'est pas une malfaçon, bien au contraire, ce procédé permet de créer des effets esthétiques avec la lumière. Ainsi, en plein soleil, le bâtiment prend une toute autre dimension !



Effets de lumière sur le bois

Travaux Place Anne de Méjanès

Les travaux de construction des logements seniors et de la bibliothèque ont commencé.





L'accueil périscolaire change d'organisation

La municipalité a confié depuis la rentrée 2012 la gestion de l'accueil périscolaire au PEP de la Moselle (Pupilles de l'Enseignement Public).

Ce service fonctionne tous les matins, midis et soirs de la semaine, le mercredi toute la journée et pendant les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël) avec l'organisation des centres aérés.

Accueil périscolaire

- Le matin : 7H30 à 8H30
- Le midi : 11H30 à 13H30
- Le soir : 16H30 à 18H30

La pause méridienne propose aux enfants, après le repas, trois ateliers au choix pour les grands et deux pour les petits, ainsi que la possibilité d'être dans les coins permanents tels que le coin lecture ou dessin.

Chaque semaine, nous leur proposons une activité : bricolage, sport ou jeux de société... Les enfants peuvent aussi proposer leurs activités avec la mise en place de la boîte à idées.

Le soir, nous réalisons des activités selon le thème retenu par l'équipe. Les enfants sont également sollicités pour proposer des activités.



Mercredis éducatifs et loisirs

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis tous les mercredis de 7H30 à 18H00

- Accueil : 7H30 - 9H00
- Atelier : 9H00 - 12H00
- Repas de midi : 12H00 - 13H30
- Activité loisirs : 13H30 - 16H15
- Goûter : 16H15 - 17H00
- Départ : 17H00 - 18H00

Chaque mercredi matin, nous mettons en place quatre ateliers : théâtre, éveil corporel, atelier ludique de langue et Capoeira.

Les après-midi sont consacrés aux activités manuelles telles que la peinture, le bricolage, le collage ou le modelage, ainsi qu'aux sorties (Marché de Noël, dans le village, spectacle).

Centres aérés

Vacances d'hiver

Du 25 février au 8 mars pour les 3/12 ans

- Thème de la 1^{ère} semaine : le monde du carnaval
- Thème de la 2^{ème} semaine : nature et jardin
- Le local ados sera ouvert la 1^{ère} semaine de 14H00 à 17H30

Vacances de printemps

Du 22 avril au 3 mai pour les 3/12 ans

- Thème de la 1^{ère} semaine : autour de la ferme
- Thème de la 2^{ème} semaine : en route vers les continents
- Le local ados sera ouvert la 2^{ème} semaine de 14H00 à 17H30

Et pour nos ados ?

Les adolescents de la commune sont accueillis à la MJC..

- Mercredi de 14H00 - 17H00
- Vendredi de 18H00 - 21H00

Renseignements et inscriptions

Aline MARIOTTI Directrice
Tél : 09 60 14 29 03 ou
06 81 10 43 30 ou
06 68 18 41 89





15 et 16 septembre 2012 : journées du patrimoine

« Toute une histoire derrière les murs du couvent d'ARGANCY »,
titrait le Républicain Lorrain du 16 septembre 2012

Comme chaque année les sites qui ouvrent exceptionnellement leurs portes à l'occasion des journées du patrimoine, attirent des milliers de visiteurs.

Aussi nombre d'entre eux ont poussé, ces jours là, la porte de la « CITE MARCEL VAN », ancien couvent des Sœurs de Sainte Chrétienne, occupé par les Missionnaires de l'Amour de Jésus (MAJ), une fraternité vivant une relation simple avec Dieu selon les principes du frère vietnamien Marcel VAN.

Chacun a pu ainsi être accueilli par les membres des MAJ qui, outre la Chapelle néo-gothique datant de 1898, ont pu admirer l'important travail de rénovation fait suite au terrible incendie du 12 novembre 2003 qui a ravagé une bonne partie de l'édifice.

Le puits du « Sacré-Cœur », datant de 1910 se trouve dans l'ancienne buanderie du couvent et ne manque pas non plus d'intérêt. Il avait été pensé qu'il serait aisé de trouver de l'eau du fait de la proximité de la Moselle. Or, après des jours de dur labeur et alors que le puits atteignait déjà 100 mètres de profondeur sans la moindre trace d'eau, les sœurs ont récité une neuvaine (9 jours de prières) et c'est au neuvième jour, que l'eau est apparue, soit à 106 m. C'était le jour du Sacré-Cœur d'où le nom de ce puits. Un beau projet de rénovation et de réhabilitation est en cours.





En continuant la visite, c'est l'ancien corps de ferme composé de remises et de chambres, ainsi que son grand jardin qui servait aux religieuses, à l'époque, pour la culture de légumes qui ont pu être visités avec un intérêt tout particulier pour cette véranda d'un charme certain, dont il nous est conté que les sœurs malades pouvaient, en bénéficiant d'une vue sur la Moselle, prendre le soleil.

Ce corps de ferme, actuellement vétuste, ne manque pas de potentialité et les Missionnaires ont exposé au public, leur projet de réhabilitation pour développer leurs missions d'accueil et d'hébergement de jeunes et de familles qui souhaiteraient venir se ressourcer.



Fort de cette visite riche d'enseignement, la Municipalité se fait ambassadrice auprès de vous, lecteurs, pour faire connaître leurs projets que vous pourrez découvrir sur : www.citemarcelvan.org



Les bénévoles remerciés



Pour remercier les bénévoles de l'Inter-association qui s'impliquent tout au long de l'année dans l'animation de la commune, la municipalité à l'initiative de Jean-Paul VETZEL les a invités ainsi que le jury des Maisons Fleuries, à partager un moment convivial à la salle des fêtes, Samedi 20 octobre 2012.



Troc aux plantes d'automne le 26 octobre 2012

Cette quatrième bourse d'automne a attiré de nombreux amateurs de jardins à la grande satisfaction de la commission des maisons fleuries organisatrice de cette manifestation. Plantes et semences ont permis un échange fructueux entre les amoureux de la nature. La bonne humeur étant de mise, les participants ont passé un bon moment.





11 novembre à TRÉMERY

Cette année, la cérémonie de commémoration du 11 novembre a été célébrée à TRÉMERY, en présence des élus de la circonscription. Une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts d'ARGANCY.



Brioche de l'amitié

L'opération « Brioche de l'amitié » a permis de récolter la somme de 1037 € au profit de l'association des parents d'enfants inadaptés de la vallée de l'Orne. C'est le CYVM qui a été chargé cette année de cette opération. Les bénéfices des ventes de brioches ont servi à la construction d'un gymnase à PIERREVILLERS et d'un foyer à JUSTEMONT pour les personnes handicapées de 40 à 60 ans, dont l'état de santé ne permet pas de travailler.



Préparation de la salle des fêtes pour le repas des anciens du 2 décembre 2012



Un clin d'œil reconnaissant aux bénévoles qui se sont associés aux personnels municipaux et aux élus, pour décorer la salle des fêtes afin de lui donner le caractère festif que mérite le traditionnel repas des anciens.

Vivre à Argancy

Repas des anciens le 2 décembre 2012

A l'invitation de la Municipalité, soucieuse de préserver les traditions bien ancrées dans la commune, nombreux sont ceux qui ont répondu présents au traditionnel repas des anciens qui s'est déroulé à la salle des fêtes.

La bonne humeur des participants, mémoire de nos trois villages, a donné à cette journée un ton convivial et festif.

L'orchestre local « Jean-Claude RIFF » a su animer en toute discrétion, ce beau moment de partage dont chacun a pu apprécier le repas servi par l'équipe d'ORION-ST ELOY à AMNEVILLE, dans un décor voulu cette année, sobre et épuré.







Si vous n'avez pas pu participer au repas des anciens

Pour les personnes de plus de 60 ans non présentes au repas, un coffret de produits du terroir leur a été remis.

La municipalité souhaitait, en effet, à l'heure de la mondialisation, privilégier le patrimoine gastronomique lorrain.



Des talents récompensés

Une médaille d'argent pour Julia ...

Le championnat régional de gymnastique rythmique qui s'est déroulé à HERSERANGE-HAUCOURT a permis à Julia ZANNOL de montrer toute sa technique et son énergie. En effet, après avoir reçu la médaille de bronze au championnat départemental des individuelles, critérium de THIONVILLE, notre jeune gymnaste d'ARGANCY a décroché la médaille d'argent au championnat régional en individuelle critérium cadette.



... et un 2^{ème} prix de peinture pour Louise

Louise JUPILLAT, 12 ans et demi, habitant la commune a participé à la 15^{ème} biennale de peinture des Conseils Généraux de la Région Lorraine. La manifestation se déroulait du 26 octobre au 8 novembre à METZ. Louise s'est vu remettre le 2^{ème} prix de la catégorie « espoirs » pour son oeuvre « Portrait » lors du vernissage de l'exposition.



Toutes nos félicitations !

90 ans de M. HAUT

Patrick ROZAIRE, Jean-Paul VETZEL, Marie-Thérèse PERRIN, Jocelyne EMMENDOERFFER et Patrick SPIRCKEL ont accueilli M. Henri HAUT pour lui fêter son anniversaire. Cet alerte nonagénaire a soufflé ses 90 bougies en présence de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Pour marquer cet événement il s'est vu remettre une corbeille gourmande, des chocolats sans oublier le traditionnel gâteau.



Départ en retraite de Christian DELESSE



Yannick ODER vient d'être embauché au service technique. Bienvenue !

Pot de fin d'année du personnel communal



Groupe scolaire



Spectacle

Galou le berger

La salle de jeux de l'école maternelle d'ARGANCY s'est transformée en une salle de représentation théâtrale. En effet, les élèves, de la Petite Section au CP, ont pu assister et participer activement au spectacle intitulé « Galou le Berger » proposé par la Compagnie Les 3 Chardons.

Découvrir l'amitié, affronter ses cauchemars, apprendre à persévérer dans ses efforts ont été les thèmes abordés au cours de la représentation à travers le jeu des marionnettes et de l'acteur.

Ils sont aussi le point d'appui à de très riches échanges en salle de classe.

Ce spectacle a été intégralement financé par la commune.



Sport à l'école

Du ski pour tous !

Pour la septième année consécutive, l'activité ski a été reconduite pour les classes de Grande Section et de CM2 des écoles d'ARGANCY.

Durant 7 à 8 semaines, les classes se rendent au Snowhall d'AMNÉVILLE pour pratiquer cette activité insolite dans notre région. Ce module d'apprentissage se terminera par un moment essentiel : le passage du brevet de skieur.

Cette organisation a pu être mise en place grâce au financement conjoint municipalité – coopératives de classes et une participation des familles.

La pratique du ski offre une richesse pédagogique indéniable à la pratique habituelle de la classe. En effet, les situations proposées sollicitent les ressources des élèves tant dans le domaine physique qu'émotionnel et favorisent une exploitation variée en classe.





Semaine du goût



Miam, c'est bon le potiron !

Dans le cadre de la semaine du goût, les élèves de l'école maternelle ont organisé une manifestation portant sur la découverte de saveurs inhabituelles.

Potiron et carottes ont été mis à l'honneur. Ils ont été l'occasion d'un échange de recettes de cuisine entre les classes. Pour illustrer ces saveurs, les élèves ont confectionné de la soupe de potiron, une tarte Halloween, des cookies au potiron, des sablés et des gâteaux de carottes, qu'ils ont fait déguster à leurs camarades.

Les grands ont offert leurs cookies aux élèves du C.P. tandis que ceux-ci avaient préparé des tartines de confitures de fruits de saisons sur des pains variés. Outre l'aspect convivial de cette opération, l'aspect pédagogique avec ses temps d'apprentissages n'a pas été oublié.



Idée recette

Les cookies au potiron

Ingrédients

- 225 g de beurre
- 400 g de sucre en poudre
- 2 œufs
- 2 cuillères à café d'extrait de vanille
- 400 g de purée de potiron
- 500 g de farine
- 2 sachets de levure chimique
- 1 cuillère à café de sel
- 1 cuillère à café de cannelle en poudre
- 1 pincée de noix de muscade
- 175 g de pépites de chocolat ou de chocolat cassé en très petits morceaux
- 125 g de noix concassées (facultatif)

Préparation : 10 minutes - Cuisson : 15 minutes

- Préchauffer le four à 190°C (thermostat 6/7). Beurrer une plaque à pâtisserie ou la recouvrir d'une feuille de papier sulfurisé.
- Dans une jatte, travailler le beurre et le sucre en poudre jusqu'à obtention d'un mélange crémeux. Incorporer les œufs un par un puis ajouter la vanille et la purée de potiron. Dans un autre saladier, mélanger la farine, la levure chimique, le sel, la cannelle et la noix de muscade. Incorporer le tout à la préparation à base de potiron. Ajouter le chocolat et les noix puis, à l'aide d'une petite cuillère, former des petits monticules de pâte sur la plaque à pâtisserie.
- Faire cuire dans le four préchauffé pendant 12 à 15 minutes, jusqu'à ce que les bords des cookies commencent à dorer. Laisser refroidir quelques minutes sur la plaque avant de transférer les biscuits sur une grille.



Saint Nicolas et Père Fouettard en visite à l'école

Fêté le 6 décembre dans l'Est et le Nord de la France ainsi que dans de nombreux pays d'Europe (Hollande, Allemagne, Suisse, Luxembourg, Belgique, Russie, Pologne, Autriche...)
Saint Nicolas est traditionnellement le saint patron des enfants et des écoliers.

Les origines de Saint Nicolas

Son personnage est largement inspiré de l'évêque de Myre (Turquie actuelle), qui se nommait Nicolas de Myre ou encore Nicolas de Bari.

Né entre 250 et 270 après JC à Patari en Asie mineure (sud ouest de la Turquie actuelle), il était renommé pour sa grande générosité. Il serait décédé un 6 décembre entre 345 et 352 et enterré à Myre.

Ses ossements furent volés en 1087 par des marchands italiens qui les ramenèrent à Bari, en Italie.

Vers 1090, un Lorrain, Charles AUBERT dit de Varangéville, rapporte de Bari une relique de Saint Nicolas, sa « dextre bénissante » qui justifie en 1101 la construction d'une première église dans la ville lorraine de Port qui sera ensuite suivie par la construction d'une basilique entre 1491 et 1560. La commune prendra le nom de Saint-Nicolas-de-Port en 1961.



Saint Nicolas en Lorraine



La légende de Saint Nicolas est fortement ancrée en Lorraine, région dont il est le saint patron.

Le 6 décembre, Saint Nicolas visite les écoles et parfois les foyers et distribue des friandises et des clémentines aux enfants.

Il est accompagné du sinistre Père Fouettard, un personnage vêtu d'une cape et au visage couleur charbon, qui distribue des triques aux enfants qui n'ont pas été sages.

La veille, les enfants ont mis leurs chaussons devant la cheminée afin que des cadeaux y soient déposés pendant la nuit, ainsi qu'une carotte pour l'âne de Saint Nicolas et un verre de lait pour celui-ci.

De nombreux défilés de Saint Nicolas sont organisés dans les communes lorraines.

L'une des légendes les plus connues de la région, raconte que Saint Nicolas aurait ressuscité trois enfants qu'un boucher aurait découpé en morceaux et mis au saloir sept ans plus tôt.

Afin d'expier son crime, le boucher suit le Saint dans tous ses voyages et réprimande les enfants désobéissants. C'est l'une des origines du personnage du Père Fouettard.

Le Saint Nicolas est aussi l'occasion pour petits et grands de déguster le traditionnel pain d'épices décoré d'une étiquette à l'effigie du Saint Patron.

La légende de Saint Nicolas en chanson

Refrain

Ils étaient trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs.

Tant sont allés tant sont venus,
Que sur le soir se sont perdus.
S'en sont allés chez le boucher:
Boucher voudrais-tu nous loger?

Refrain

Entrez, entrez petits enfants
Il y a d'la place assurément.
Ils n'étaient pas sitôt entrés,
Que le boucher les a tués.

Refrain

Saint Nicolas au bout d'sept ans
Vint à passer dedans ce champ,
Alla frapper chez le boucher:
Boucher voudrais-tu me loger?

Refrain

Entrez, entrez, Saint Nicolas,
Il y a d'la place, il n'en manqu' pas.
Il n'était pas sitôt entré
Qu'il a demandé à souper.

On lui apporte du jambon.
Il n'en veut pas, il n'est pas bon.
On lui apporte du rôti.
Il n'en veut pas il n'est pas cuit.

Refrain

Du p'tit salé je veux avoir,
Qu'il y a sept ans qu'est au saloir.
Quand le boucher entendit ça,
Bien vivement il se sauva.

Refrain

Petits enfants qui dormez là,
Je suis le grand Saint Nicolas.
Le grand saint étendit trois doigts,
Les trois enfants ressuscita.

Refrain

Le premier dit: J'ai bien dormi.
Le second dit: Et moi aussi.
A ajouté le plus petit:
Je croyais être en paradis.

Refrain



Et c'est par l'intermédiaire de Saint Nicolas que la municipalité a offert aux enfants sages,

- un joli livre intitulé « La Légende de Saint Nicolas » aux élèves de maternelle,
- un bon d'achat en espace culturel aux élèves de primaire, accompagnés pour les uns et les autres, d'un Saint Nicolas en chocolat.

Le Père Fouettard, quant à lui, est reparti sans avoir eu besoin de distribuer des triques !



Bibliothèque



L'heure du conte

Des histoires et des contes qui font peur

Dans le cadre de l'heure du conte, la bibliothèque municipale a invité les enfants à partir de 5 ans à écouter Mireille WEIMAR, mercredi 14 novembre 2012, avec ses histoires de lutins, d'ogres, de nains, de sorcières. Des contes de la Gobelette qui les ont fait rêver, trembler, mais aussi sourire pour leur plus grand plaisir.



Prochaines séances

Mercredi 23 janvier 2013



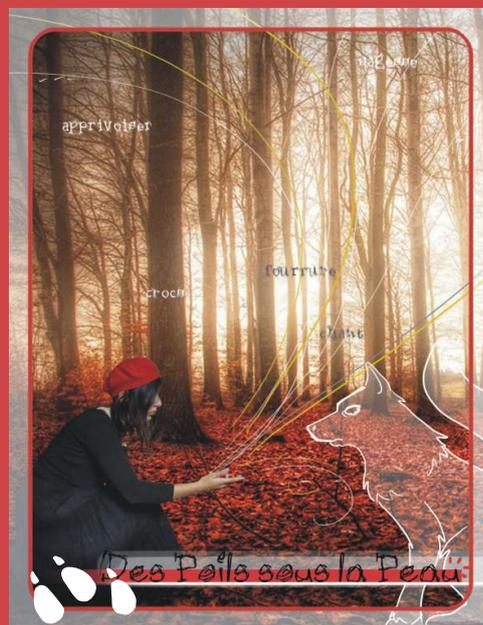
« Des poils sous la peau »

Raconté par Léa PELLARIN à 16H00, salle près de la bibliothèque

Voyage au pays des hommes, voyage au pays des loups et découvrir que chacun et chacune a des poils sous la peau. Le loup ne se cache pas seulement au fond des bois, il est peut-être là, tapi en nous.

Et s'il suffisait d'un geste, d'une histoire, d'une chanson pour l'appivoiser ?

Contes et superstitions autour du loup et de la bête, pour s'émerveiller, faire frémir et découvrir l'animal qui sommeille en nous au travers de différentes rencontres au cœur de Premières Forêts et d'un voyage au pays des Dents Longues. Dans votre aventure, n'hésitez pas à consulter « Femme-qui-Sait », celle qui a traversé les âges et dont les conseils avisés ont sauvé plus d'un voyageur...

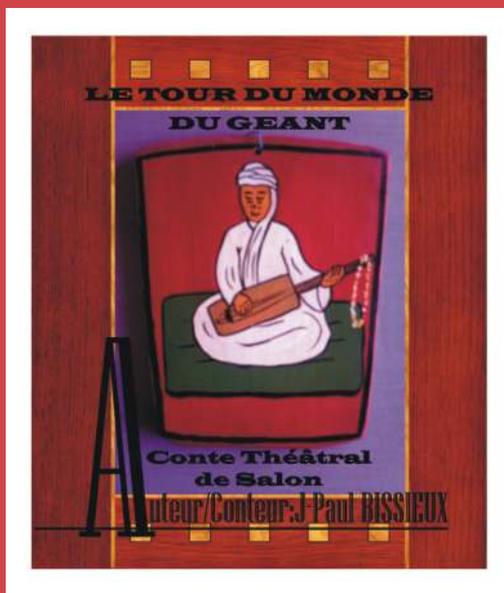


Mercredi 20 mars 2013

« Le tour du monde d'un géant »

raconté par Jean-Paul BISSIEUS

« Il y a longtemps, loin sous le vent, dans un pays imaginaire, vivait Charlotte une petite fille qui aimait bien les œufs à la coque et qui rêvait de se transformer un jour en chaussure. Elle attendait le retour de son Géant parti parcourir le monde afin de rapetisser. Seule condition pour qu'il puisse la demander en mariage. Mais en chemin son prétendant va rencontrer des huluberlus de toutes sortes qui vont compliquer sa tâche ... AH, AH, AH ! »





Déneigement des trottoirs

L'article L 2321-2-20 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires pour la collectivité mais, le déneigement par exemple, ne fait pas partie des obligations d'entretien normal des voies publiques. Or, dans nos trois villages, pour la sécurité des piétons et des voies de cheminement, si la Communauté de Communes et la commune assurent avec efficacité et selon les moyens disponibles, le déneigement des axes principaux et des accès aux lieux publics, les propriétaires et les occupants d'immeubles doivent assurer le déneigement du trottoir devant la façade de leurs habitations.



Les devoirs des riverains

« Racler le trottoir après chaque chute de neige, plusieurs fois par jour si cela est nécessaire et tenir soigneusement balayés les trottoirs au droit de la façade ou, s'il n'existe pas de trottoir, un espace de 1,5m de largeur à partir du mur de la façade.

La neige devra être stockée sur le trottoir, en cordon, ou en limite de l'espace dégagé.

En aucun cas, la neige ne devra être poussée dans les bouches d'égoûts, ni dans les caniveaux, ni sur la voie publique. »

Attention !

A défaut, en cas d'accident (chute et blessures) la responsabilité civile des propriétaires et occupants est susceptible d'être mise en cause.

Le nouveau kit obligatoire dans les voitures



Le conseil municipal par le biais de la commission « sécurité » a décidé d'offrir à chaque foyer de nos trois villages deux disques de stationnement et un éthylotest.

Ce nouveau disque de stationnement est obligatoire dans toute l'Europe depuis le 1^{er} janvier de cette année. Il a pour but de simplifier et d'unifier les règles de stationnement dans les différents pays de l'Union Européenne. (Décret paru au JO du 21 octobre 2007).

Il ne possède qu'une fenêtre et l'automobiliste indique seulement son heure d'arrivée. Le temps maximal autorisé n'est plus standard mais déterminé par la collectivité. Des panneaux de signalisation informent l'utilisateur de la durée de stationnement autorisée.

Tout propriétaire d'un véhicule terrestre à moteur (voiture, moto, scooter ...) doit détenir depuis le 1^{er} juillet 2012 un éthylotest. (Décret n°2012-284 du 28 février 2012 - JO du 1^{er} mars 2012).

Le défaut de possession de cet instrument sera sanctionné à partir du 1^{er} mars 2013.



Donner son sang c'est jouer collectif

Aujourd'hui, il n'existe pas de produits de substitution au sang humain. Chaque année, 500 000 personnes ont besoin d'une transfusion sanguine pour combattre leurs maladies : leucémies, maladies de la moelle osseuse, cancers, hémorragies graves etc.

Comment se passe un don du sang ?

Vous pouvez donner votre sang si :

- vous avez entre 18 et 70 ans révolus;
- vous êtes en bonne santé;
- votre poids est au moins égal à 50 kg.

Avant chaque don, vous passez un entretien médical avec un médecin de l'E.F.S qui jugera si oui ou non vous remplissez les conditions nécessaires.

Prenez une heure de votre temps pour sauver des vies !

A cours des 6 derniers mois, sur notre secteur, 533 poches de sang et 25 poches de plasma ont été collectées.

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de la Rive droite, remercie toutes les personnes ayant effectué le geste qui sauve et particulièrement les jeunes et les personnes qui ont donné leur sang pour la première fois.
Les malades vous remercient.

Collecte de sang et plasma 2013



Mardi 29 janvier :	FLEVY - Salle polyvalente de 16H à 19H
Jeudi 14 février :	TREMERY - PEUGEOT PSA Bâtiment 45 salle à manger de 8H00 à 12H30 et de 14H30 à 18H00
Jeudi 28 mars	ARGANCY - Salle des fêtes de 16h00 à 19H00
Mercredi 29 mai	MONTREQUIENNE - centre socioculturel de 16H à 19H00
Jeudi 20 juin	TREMERY - PEUGEOT PSA Bâtiment 45 salle à manger de 8H00 à 12H30 et de 14H30 à 18H00
Mercredi 31 juillet	TREMERY - Centre Arcabas de 16H00 à 19H00
Lundi 30 septembre :	AY/MOSELLE - MJC de 16H00 à 19H00
Jeudi 14 novembre	TREMERY - PEUGEOT PSA Bâtiment 45 salle à manger de 8H00 à 12H30 et de 14H30 à 18H00
Mardi 26 novembre	ENNERY, 17 route de Flévy de 16H00 à 19H00

ARGANCY, terre des abeilles



Plusieurs apiculteurs disposent des ruches sur notre commune. Voici leurs coordonnées :

Michel VECRIN

6 rue de Lavaux à OLGY
Tél : 03 87 77 86 25

Mme ARNOUX

4 rue de la Maréchalerie à OLGY
Tél : 09 54 05 64 62 - 06 31 17 16 49

Eric JOACHIMOWICZ

2 square des Acacias à ARGANCY
Tél : 03 87 77 80 51 - 06 08 70 30 11

Jean-Marie MAYER

6 rue de l'Eglise à ARGANCY
Tel : 03 87 77 89 32

Sébastien RUPPEL (TALANGE)

Tél : 06 18 80 91 21

Etat-civil

Naissances

Juliette DEMETTE
Née le 9 septembre 2012
Cyrielle OSTERROTH
Née le 11 septembre 2012
Louise MAYER
Née le 2 octobre 2012
Tristan ROUSSEAU
Né le 10 novembre 2012
Rose LOVENJAK
Née le 06 décembre 2012

Mariage

Brigitte FALSAMOLO et Hilaire FRANZE
Mariés le 17 novembre 2012

Décès

Jean-Pierre ROZAIRE
Décédé le 23 octobre 2012
André VECRIN
Décédé le 12 novembre 2012
Régis THOMAS
Décédé le 9 décembre 2012



Comment recevoir ARGANCY 2013 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'ARGANCY pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal ARGANCY 2013. Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

Expression libre

Extrait d'une lettre reçue le 17 novembre 2012 en Mairie



...« Un peu de compassion dans un monde d'indifférence »

...Un grand merci à vous, Monsieur le Maire et à votre municipalité pour votre campagne de stérilisation des chats errants...

Puisse cette action servir de modèle à d'autres communes...

La Présidente,
Association « LES FELINS »

Garde des médecins
Tél : 08 20 33 20 20.



Police municipale
Tél : 06 08 37 12 05

Manifestations du trimestre

Janvier

6	Voeux du Maire à la population et concert du Nouvel An	Municipalité
18	Assemblée Générale	Argancy Pétanque
24	Assemblée Générale	Familles Rurales
27	Soirée Moules-frites	US Argancy

Février

5	Assemblée Générale	Bootleggers
---	--------------------	-------------

Mars

2	Reprise des filets garnis	Argancy Pétanque
3	Médailles du travail, nouveaux arrivants, nouveau-nés Remise des prix du concours des maisons fleuries	Municipalité
9	Tournoi officiel	Argancy Pétanque
16	Loto	Amicale du personnel
23	Resto du coeur	Familles Rurales
24	Bourse puériculture	Familles Rurales
28	Don du sang	Amicale des Donneurs de Sang de la Rive Droite

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél.: 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



Courriel : mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.net